

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 213-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.867

Déposée le: 07.09.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Müller (Orvin, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Taux d'aide sociale des enfants et des adolescents

On sait que les enfants dont les parents sont à l'aide sociale courent un risque accru d'entamer un jour le parcours de l'aide sociale. Ce phénomène a un coût énorme pour les pouvoirs publics. La société a donc tout intérêt à ce qu'on entreprenne tout ce qui est possible pour assurer l'intégration sociale et économique des enfants et des adolescents à un stade précoce.

Les indicateurs de l'aide sociale dans les villes suisses publiés en août 2015 (www.staedteinitiative.ch) montrent que le canton de Berne est très mal placé. La ville de Berne occupe le troisième rang avec une part de 11,9 pour cent d'enfants et d'adolescents de 0 à 17 ans tributaires de l'aide sociale. La ville de Bienne et la région du pied sud du Jura sont également durement touchées par le phénomène (voir p. 26 du rapport). Avec un taux d'aide sociale de plus de 22 pour cent chez les 0 à 17 ans, Bienne vient en tête. Il est facile d'imaginer quelles en seront les conséquences financières à l'avenir.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi le taux d'aide sociale des 0 à 17 ans est-il plus important à Berne que dans les autres cantons ?
2. Quelles mesures le Conseil-exécutif a-t-il prises ces cinq dernières années pour réduire la probabilité de ce parcours de l'aide sociale ?
3. Quelles mesures faudrait-il prendre pour le réduire encore plus ?
4. Parmi ces mesures, quelles sont celles que le Conseil-exécutif recommande
 - a) d'étudier plus avant,
 - b) de mettre en œuvre,
 - c) de rejeteret pour quels motifs ?
5. Quelles mesures spécifiques le Conseil-exécutif envisage-t-il pour améliorer la situation à Bienne et dans la région du pied sud du Jura ?
6. Que pourrait-il faire pour mieux soutenir et favoriser les activités des réseaux de bénévoles ?

Motivation de l'urgence :

Les préparatifs de la révision de la loi sur l'aide sociale battent leur plein. Les points ci-dessus doivent être pris en compte.